



INSTITUT DE L'INSTRUCTION CHRETIENNE - ABBAYE DE FLONE

Enseignement secondaire

Chaussée Romaine, 2
4540 Flône

Tél : 085/ 31.13.34 - Fax : 085/ 31.61.98

E-mail : institut@flone.be

Régime des vacances et congés pour l'année scolaire 2020-2021

- Congé de Toussaint : du lundi 2 au vendredi 6 novembre 2020.
- Congé de l'Armistice : mercredi 11 novembre 2020.
- Vacances de Noël : du lundi 21 décembre 2020 au vendredi 1^{er} janvier 2021.
- Congé de carnaval : du lundi 15 au vendredi 19 février 2021.
- Vacances de Pâques : du lundi 5 au vendredi 16 avril 2021.
- Congé anticipé « Fête du travail » : vendredi 30 avril 2021.
- Congé de l'Ascension : jeudi 13 et vendredi 14 mai 2021.
- Pentecôte : lundi 24 mai 2021.

Quelques dates à retenir :

- Photo scolaire : le vendredi 18 septembre 2020.
- Marche et jogging parrainés : le dimanche 15 novembre 2020 (à confirmer).
- Lancement des fêtes du centenaire de l'école : vendredi 29 janvier 2021 (à confirmer).
- Journée portes ouvertes : le samedi 6 février 2021 (à confirmer).
- Éliminatoires spectacle fancy-fair : le mercredi 24 février 2021 (vers 13h) (à confirmer).
- Fancy-fair : les vendredi 5 (en soirée) et samedi 6 mars 2021 (à partir de 10h30).
- Jogging de Flône : le vendredi 23 avril 2021 (à confirmer).
- Journée sportive parrainée - soupers : le vendredi 7 mai 2021.

Journées pédagogiques : congé pour les étudiants.

- Lundi 28 septembre 2020.
- Lundi 25 janvier 2021.
- Lundi 7 juin 2021.

Remise des bulletins :

- Degré inférieur (1-2-3) :
 - vendredi 30 octobre 2020 (évaluation formative).
 - vendredi 18 décembre 2020 (éval formative et certificative).
 - vendredi 2 avril 2021 (évaluation formative).
 - vendredi 28 mai 2021 (évaluation formative)
 - lundi 28 juin 2021 (évaluation certificative).

- Degré supérieur (4-5-6) :
vendredi 20 novembre 2020 (évaluation formative).
vendredi 18 décembre 2020 (évaluation certificative).
vendredi 2 avril 2021 (évaluation formative).
vendredi 28 mai 2021 (évaluation formative 4^{ème}).
lundi 28 juin 2021 (évaluation certificative 4^{ème}).
lundi 28 juin 2021 (éval formative et certificative 5-6).

Prise de contacts parents/équipe éducative Organisée en collaboration avec l’A.P. :

- Pour les 1ères : jeudi 17 septembre 2020 à 18h30 (formule à adapter – à confirmer)

Réunion des parents : contact individuel parents-professeurs (sous réserve de mesures à venir)

- jeudi 29 octobre 2020 : réunion de parents en 1^{ère} année dès 16h.
- vendredi 13 novembre 2020 : réunion de parents en 2^{ème} et 3^{ème} années dès 16h.
- vendredi 27 novembre 2020 : réunion de parents en 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} années dès 16h.
- vendredi 18 décembre 2020 : contact possible avec les professeurs de la 1^{ère} à la 6^{ème} année de 10h à 12h.
- vendredi 15 janvier 2021 : réunion de parents pour les élèves en difficulté de la 1^{ère} à la 6^{ème} année dès 16h (uniquement sur invitation ou convocation).
- jeudi 22 avril 2021 : information générale pour les parents de 1^{ère}, 2^{ème} années à 16h30, et de 4^{ème} année à 18h (choix d’options pour l’année scolaire 2021- 2022).
- jeudi 3 juin 2021 : réunion de parents en 1^{ère}, 2^{ème} et 4^{ème} années dès 16h.
- vendredi 25 juin 2021 : remise officielle des diplômes de 6^{ème} année à 19h30.
- lundi 28 juin 2021 : remise officielle du bulletin en présence des parents de la 1^{ère} à la 6^{ème} année entre 12h et 19h.

La direction est bien sûr toujours disposée à entendre et/ou rencontrer les parents, pour tout problème, en dehors des réunions de parents. Il suffit pour cela de prendre rendez-vous.

Les réunions de parents sont organisées sur rendez-vous ; **veillez à être bien attentifs à nous retourner dans les délais fixés le talon-réponse joint** à la circulaire annonçant chaque réunion de parents ; ces circulaires vous parviennent généralement sur votre boîte mail.

N.B. : l'organisation des examens de 1^{ère} session se terminera au plus tard le mercredi 23 juin ; **l’organisation des examens de 2^{ème} session** est prévue dès à présent les **vendredi 27, lundi 30 et mardi 31 août 2021**, pour les élèves qui seraient ajournés de la 3^{ème} à la 6^{ème} année.